

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 342

présenté par
M. Feltesse
-----**ARTICLE 3**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« font partie de »

les mots :

« sont définis par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.